

DEUXIEME EBAUCHE D'UNE PHILOSOPHIE DE L'AEFO A L'EGARD DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX  
ET D'UNE PHILOSOPHIE A L'EGARD DE L'ECOLE CATHOLIQUE EN VUE DE L'ELABORATION DE  
PHILOSOPHIES QUI SERONT SOUMISES AUX DELEGUES AU CONGRES DE L'AEFO EN MARS 1978.

2e ébauche des textes

Commentaires et suggestions

PHILOSOPHIE DE L'AEFO A L'EGARD  
DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Préambule

Un projet éducatif doit tenir compte de toutes les dimensions de l'être dont la dimension religieuse. L'évolution historique et religieuse de notre société incite l'AEFO à préciser ses options face à l'enseignement religieux dans les écoles où oeuvrent ses membres.

Principe

L'enseignement religieux doit être soutenu par un climat favorable qui permettra le cheminement dans la foi.

Objectifs

1. L'enseignement religieux doit faire partie du curriculum au niveau élémentaire et au niveau secondaire.
2. Les programmes d'enseignement religieux seront élaborés en consultation avec les évêques francophones de l'Ontario.
3. Dans les écoles secondaires de langue française ou mixtes, l'enseignement religieux et moral doit être offert, maintenu, crédité pour assurer la continuité de la formation religieuse que l'élève a reçue dans les écoles élémentaires.

4. Les étudiants à la formation des maîtres qui se dirigent vers les écoles séparées catholiques ou qui désirent faire de l'enseignement religieux à l'élémentaire ou au secondaire doivent recevoir la formation adéquate tant au plan personnel qu'aux plans doctrinal et pédagogique.

5. Le cours d'enseignement religieux et moral aux écoles de formation des maîtres devrait avoir la même accréditation que les autres disciplines.

6. Toute personne responsable de l'enseignement religieux dans les écoles doit endosser et favoriser un tel enseignement.